Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260529-20260403-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 19 mai 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, M. JOUBIN David, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire, Mme ANDREUX Muriel

Procurations : M. CARRIER Jean à Mme LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme ANDREUX Muriel

2026-04-03- CHOIX DES ENTREPRISES : TRAVAUX DE VOIRIE,

M. COLLET Philippe, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe les membres du conseil municipal que des devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises pour des travaux de voirie sur la commune.

Les travaux envisagés :

- route Kervoquin- écurie du menhir
- Virage moulin neuf- Kervoquin
- Keraudry arrêt du bus-Lavoir

	Montant H.T	Montant T.T.C.
COLAS	32 903,50	39 484,20
EUROVIA	33 399,75	40 079,70
RAULT	Infructueux	

Montant en euros

et pour une seconde tranche le croisement impasse Kermorvan – ferme Brezellec

	Montant H.T	Montant T.T.C.
COLAS	24 843,75	29 812,50
EUROVIA	23 823,25	28 587,90
RAULT	Infructueux	

Montant en euros

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260529-20260403-DE

un marché de voirie 2026 :

	Montant H.T	Montant T.T.C
COLAS	57 747,25	69 296,70
EUROVIA	57 223,00	68 667,60
RAULT	Infructueux	

Montant en euros

La commission de voirie réunie le 21 mai 2026 a étudié ces offres et propose de retenir l'entreprise EUROVIA concernant les travaux de voirie 2026 pour un montant de 57 223,00 € H.T. soit 68 667,60 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 57 223,00 € H.T. soit 68 667,60 € T.T.C.

Le Maire,

Mme LE GRAET